



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# LOGICS : un nouvel outil de téléprocédure pour le contrôle des structures





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Contexte

- Le contrôle des structures s'applique à la mise en valeur des terres agricoles ou des ateliers de production hors-sol au sein d'une exploitation agricole
- Certaines opérations d'installation, d'agrandissement, de réunion d'exploitations sont soumises à un régime d'autorisation d'exploiter
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a profondément réformé le contrôle des structures
- Un ou des schéma directeur régional des exploitations agricoles a été élaboré dans la région PACA





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# LOGICS

→ Nécessité de moderniser les outils de saisine et de les adapter au contexte de la réforme

→ **Mise en œuvre d'un outil de téléprocédure « LOGICS »**

## Quels avantages ?

- **Pouvoir effectuer votre demande en ligne, à tout moment, rapidement, simplement ;**
- **Un outil qui vous accompagne pas à pas dans votre démarche ;**
- **La possibilité d'envoyer vos documents au format numérique avec la m<sup>^</sup>me valeur que des documents originaux.**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter

- **Aller sur le site**

[Accueil](#) > [Démarches](#) > [Exploitation agricole](#) > [Obtenir un droit, une autorisation](#) > [Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures](#)

- **Deux possibilités :**

→ Remplir le formulaire CERFA à adresser à la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande

→ **ou utiliser la téléprocédure « LOGICS »**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## I. Je crée un compte

Créer et activer un compte de connexion aux téléprocédures du MAAF sur le portail d'inscription, accessible via Mes démarches : grâce à votre SIRET ou avec un Numagrין (pour les structures sans numéro SIRET).

=> une notice simple pour chaque type de situation est mise à disposition sur le site Mes démarches : « s'inscrire rapidement avec le numéro SIRET et le code TELEPAC », « obtenir un Numagrין », « débloquer un compte », « réinitialiser un mot de passe »...

La création de ce compte vous permet un accès sécurisé aux téléprocédures du MAAF, avec les mêmes identifiants et mots de passe : LOGICS, telecalam...

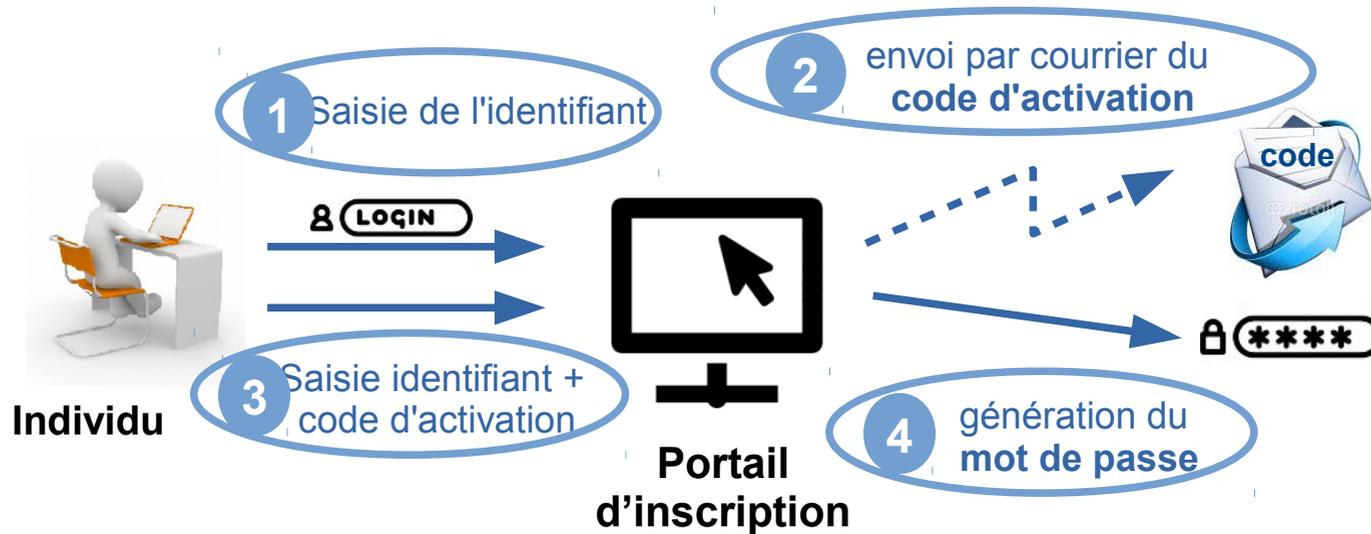


# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## I. Je crée un compte

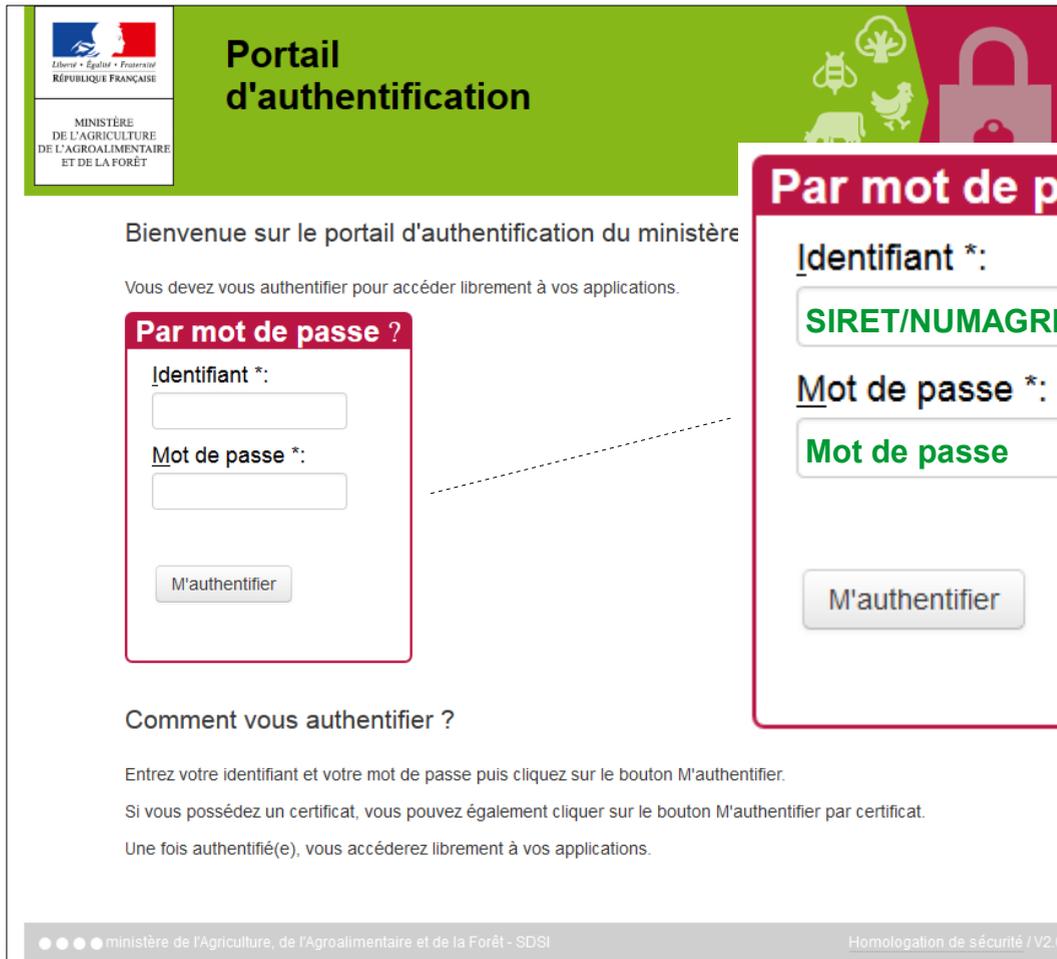
### Obtention d'un mot de passe

#### Connaissance de l'identifiant (SIRET / numagrin)



# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## II. Je m'authentifie



**Portail d'authentification**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

**Par mot de passe ?**

Identifiant \*:

Mot de passe \*:

M'authentifier

**Par mot de passe ?**

Identifiant \*:  
**SIRET/NUMAGRIN** 1

Mot de passe \*:  
**Mot de passe** 2

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - SDSI Homologation de sécurité / V2.6

1. Saisir le numéro **SIRET** de l'exploitation ou, le cas échéant, le **NUMAGRIN** délivré par le ministère de l'agriculture

2. Saisir le **mot de passe** défini lors de la création du compte



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## III. Etes-vous soumis à autorisation?

En région PACA, vous trouverez sur le site internet de la préfecture de votre département un trac, des grilles de calcul d'équivalence et une notice d'information vous permettant de vérifier si vous êtes soumis au contrôle des structures

Ces documents ont été adaptés aux spécificités du SDREA de la région PACA

Il sont diffusés à titre indicatif, pour plus d'information vous pouvez contacter la DDT(M) de votre département





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

Un guide d'utilisation pour vous aider dans les étapes  
de saisie

174702118 09

Accueil

### Contrôle de Structures

[Cliquez ici pour savoir si vous êtes soumis au contrôle de structures ?](#)

#### Demande d'autorisation d'exploiter

Un projet d'installation en agriculture, un projet d'agrandissement ou de réunion de surfaces agricoles ou de productions hors-sol peut être soumis à une demande d'autorisation d'exploiter.

Vous n'avez aucune demande en cours ou signée.





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

- Identification de la région où sont situés les biens objet de la demande
- Informations sur le demandeur
- Circonstances de la demande (installation ou agrandissement...)
- Description des biens objet de la demande
- Description de ou des exploitations déjà mises en valeur





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

## IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Questionnaire relatif aux critères d'appréciation
- Versement des pièces justificatives
- Motivation de la demande

NB : les champs obligatoires sont marqués de \*





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## LOGICS – Les étapes

### **V. Signer la demande d'autorisation d'exploiter**

- Approbation de la demande à l'aide d'un récapitulatif
- Signature électronique de la demande à l'aide d'un code envoyé sur votre boîte mail





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

## LOGICS – L'instruction de la demande

- Lorsque la demande est signée sous LOGICS, la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande reçoit automatiquement la demande et examine la « complétude » du dossier
- Vous recevez un « accusé d'enregistrement automatique »
- La DDT(M) vous adresse un accusé de réception, par courriel ou courrier postal et dans un délai de 7 jours.
- Si le dossier est incomplet, vous recevez également un message via l'application LOGICS vous invitant à vous connecter pour connaître les éléments complémentaires attendus.

